

BASSIN RM – PROGRAMME D’ACTIONS SUR LA POLLUTION PAR LES PCB

FICHE ACTION N° I.4.1 : Prélèvements et analyses à mener sur les zones à risque exploitées par des pêcheurs professionnels.

Objectif de l’action :

Vérifier que les poissons pêchés par les professionnels sont conformes aux normes réglementaires en vigueur.

Descriptif sommaire de l’action :

1. Mise en place d’un plan d’échantillonnage complémentaire sur le Rhône, pour atteindre l’effectif minimum recommandé par l’AFSSA dans son avis du 3 décembre 2007 à savoir 15 poissons/espèce à cibler/secteur sur les 5 secteurs définis sur le linéaire du Rhône, ce qui correspond à environ 252 analyses a minima
2. Prélèvements et analyses sur les autres zones à risque exploitées par des pêcheurs professionnels : la Saône (8 sites retenus en comité de suivi DIREN), l’Isère (1 ou 2 sites pour répondre aux demandes de 2 pêcheurs), le lac du Bourget (action déjà engagée par le CISALP), le Doubs (nombre de sites à définir), et sur l’estuaire pour certaines espèces marines remontant le Rhône.

Organisme porteur :

DDSV (Services régionaux des 5 régions concernées : Rhône-Alpes, PACA, Languedoc-Roussillon, Bourgogne, Franche-Comté) ? **(arbitrage interministériel en cours)**

partenariats techniques nécessaires :

ONEMA ou pêcheurs professionnels et agences de l’eau
CEMAGREF
LABERCA

Délais envisageables de réalisation :

2008 - 2009

Coûts estimatifs :

1. Plan d’échantillonnage complémentaire : 200 000€
2. Plan affluents et lacs : 720 000€

Participations financières possibles :

Réunion technique sur le contenu du plan national d’action prévue le 13 décembre à Paris .La répartition budgétaire sera définie ultérieurement en réunion interministérielle.

Pour le bassin du Rhône, les partenaires (MEDAD, DGAL, AFSSA, DIREN, SARV des 5 régions concernées) doivent se réunir en janvier 2008 pour convenir de la répartition budgétaire pour cette action.